

Élections du Comité Social Économique

Les 14, 15 et 16 novembre 2023

CAST MEMBERS

3 JOURS

POUR ÉLIRE LES MEMBRES

DU CSE

COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE



VOTEZ UNSA !





À quoi sert le CSE ?

Le CSE est informé et consulté sur tout ce qui touche à la marche générale de l'entreprise, à ses orientations stratégiques, sa situation économique et financière, sa politique sociale, et ses projets susceptibles d'avoir un impact notamment sur les conditions de travail des salariés.



Chaque salarié est libre de voter ou non. Il ne doit en aucun cas subir de pression pour être candidat, voter ou pour désigner un candidat en particulier.

À quel collège appartenez vous ?

- **1^{er} collège**
coef. 150 à 187 inclus
- **2^e collège**
coef. 200 à 280 inclus
+ coef 300 annexe Spectacles
- **3^e collège**
coef. 300 à 999

Le CSE propose des prestations sociales et culturelles aux salariés

Pourquoi voter ?

Les salariés, quel que soit leur établissement, élisent leurs représentants du personnel qui vont contribuer à la vie et au bon fonctionnement de l'entreprise.

Combien de personnes sont à élire ?

Chaque électeur vote pour les membres CSE titulaires et pour les membres CSE suppléants pour une durée de 4 ans.

Leur nombre, identique pour les membres titulaires et les membres suppléants, dépend du collège auquel le salarié qui vote appartient.

Ainsi, si vous appartenez :

- Au 1^{er} collège vous votez pour élire **12 titulaires et 12 suppléants**
- Au 2^e collège vous votez pour élire **12 titulaires et 12 suppléants**
- Au 3^e collège vous votez pour élire **5 titulaires et 5 suppléants**



Pour les salariés d'EDLI/SETEMO, une information leur sera adressée afin de leur expliquer les équivalences de coefficient.

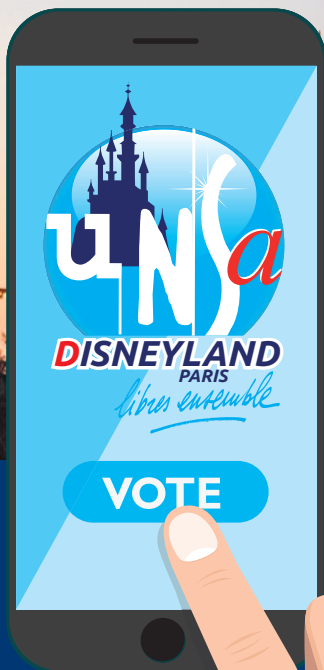
Qui peut voter ?

Tout salarié de l'entreprise, CDI ou CDD, à condition :

- D'être électeur
- De figurer sur les listes électorales

Ainsi que les salariés mis à disposition par des entreprises extérieures (sous conditions d'ancienneté spécifique) qui ont exprimé leur choix de voter dans l'entreprise.

Ne peuvent pas voter :
les salariés ayant fait l'objet d'une interdiction, de déchéance ou d'incapacité relative à leurs droits civiques.



Être électeur =

avoir au moins 16 ans
et 3 mois d'ancienneté
dans l'entreprise
le 14 novembre 2023

Qui peut être candidat ?

Tout salarié de l'entreprise, CDI ou CDD, à condition :

- D'être éligible
- De figurer sur la liste électorale
- Que la candidature soit présentée par une organisation syndicale présente dans l'entreprise



Être éligible =

avoir au moins 18 ans
et 1 an d'ancienneté
dans l'entreprise
le 14 novembre 2023

Ce n'est que s'il y a un 2nd tour électoral que des candidats peuvent se présenter en « candidat libre » indépendamment d'une organisation syndicale.



OÙ TROUVER LES LISTES ÉLECTORALES SUR LESQUELLES FIGURENT LES SALARIÉS ÉLECTEURS/ÉLIGIBLES ?

Les listes électorales de l'établissement auquel vous appartenez seront affichées sur les Panneaux Elections, **le 9 octobre 2023**, selon les indications suivantes :



Les salariés devront vérifier les informations les concernant sur les listes électorales du 9 au 11 octobre 2023 inclus

Établissement

Lieux d'affichage

Hôtel New York	
Hôtel NewPort	Couloir accès cafétéria
Hôtel Sequoia	
Hôtel Cheyenne	Entrée principale des salariés, à côté du distributeur de costumes
Hôtel Santa Fe	Entrée des salariés par le quai de déchargement
Ranch Davy Crockett	Couloir du comptoir costuming
Disney Village	Couloir accès cafétéria
Parc Opérations	
Boutiques Parcs	Imaginations - Panneaux mobiles rez-de-chaussée couloir costuming
Restauration Parcs	
Spectacles	Nala - rez-de-chaussée couloir
Services techniques, ateliers centraux	Aladdin - rez-de-chaussée couloir proche salle repos Baie Centrale La Marina
Sécurité et Opérations de secours	Imaginations - rez-de-chaussée couloir derrière cafétéria
Siège	Bellini - couloir accès cafétéria Greenwich - Bât B, 3 ^{ème} étage, couloir salle de repos Citelys - 3 ^{ème} étage, face ascenseurs Baloo - rez-de-chaussée face au Distributeur de billets
Produits	Mickey Mouse - 2 ^{ème} étage, couloir face salle de repos
Entrepôts	Hercule - Salle de repos au rez-de-chaussée
Horticulture	Winnie The Pooh - salle de repos
EDLI/SETEMO	Baloo - rez-de-chaussée face au Distributeur de billets Citelys - 3 ^{ème} étage, face ascenseurs

En cas d'erreur sur les listes électorales, contactez DLPELECTIONS.2023@disney.com

POURQUOI LES ÉLECTIONS SE DÉROULENT SUR 3 JOURS ?

Pour la 1^{ère} fois dans l'entreprise,
les élections se feront
par vote électronique.

Deux possibilités de vote :
en distanciel ou en
présentiel dans le bureau
de vote de rattachement.

Des bureaux de vote seront disponibles dans chaque
établissement pour les électeurs présents sur site.

Établissement	Horaires	Bureaux de vote
Hôtel New York		
Hôtel NewPort	7H00 - 18H00	Arène Wild West Show
Hôtel Sequoia		
Hôtel Cheyenne	7H00 - 18H00	Salle Remington, 1 ^{er} étage bâtiment administratif
Hôtel Santa Fe	7H00 - 18H00	Salle Flash Mc Queen, 1 ^{er} étage bâtiment administratif
Ranch Davy Crockett	7H00 - 18H00	Salle Groot, bâtiment administratif
Disney Village	8H00 - 18H00	Arène Wild West Show
Parc Opérations		
Boutiques Parcs	8H00 - 18H30	Tente parking Imaginations
Restauration Parcs		
Spectacles	8H00 - 18H00	Studio répétition Musiki bâtiment Nala
Services techniques, ateliers centraux	7H00 - 18H00	Salle de repos Baie Centrale, bâtiment Aladdin
Sécurité et Opérations de secours	7H00 - 18H00	Salle de formation Glendale, bâtiment Baloo
Siège	8H00 - 18H00	Salle Gare Centrale, rez-de-chaussée bâtiment Bellini
Produits		
EDLI	9H00 - 18H00	Salle de formation Aulani, bâtiment Baloo
Entrepôts		
Horticulture	7H00 - 18H00	Salle exposants, rez-de-chaussée face escalier, bâtiment Baloo

LE 16 NOVEMBRE,
TOUS LES BUREAUX
DE VOTE FERMERONT
À 19 H 00

Aucun bulletin
de vote papier
sous enveloppe.



ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR VOTER :

- Un identifiant
- Un mot de passe
- La réponse à la question défi

L'identifiant et
le mot de passe
doivent être conservés
en cas de 2nd tour

L'identifiant sera :

- soit envoyé par courrier au domicile le 30 octobre et également mis à disposition dans le coffre-fort pour les salariés votant en distanciel,
- soit remis en main propre dans le bureau de vote pour les salariés votant en présentiel.

Comment obtenir le mot de passe ?

En s'identifiant sur le site de vote, le mot de passe sera envoyé par SMS ou email, selon le choix du salarié.

Les identifiants et mots de passe
sont personnels et confidentiels.



Il n'est pas possible de les trans-
mettre à une autre personne.

IL N'EST PAS POSSIBLE DE VOTER À LA PLACE DE QUELQU'UN D'AUTRE

Qu'est-ce que
la réponse à la
question défi ?

Il s'agit des 4 derniers
caractères (lettres et/ou
chiffres, incluant la clé)
du numéro de compte
bancaire figurant en bas
du bulletin de paie.





QUI EST CONCERNÉ PAR LE VOTE EN DISTANCIEL ?

- Les salariés absents/non planifiés les 14, 15 et 16 novembre
- Les salariés pouvant télétravailler
- Les salariés des boutiques de Val de France
- Les commerciaux basés en province ou à l'étranger
- Les apprentis
- Les Duty Night et les équipes de nuit des hôtels, parcs et Disney Village
- Les salariés des entreprises extérieures ayant souhaité voter chez DLP
- Les salariés bénéficiant d'une RQTH ou en invalidité
- Les directeurs/VP
- Les chauffeurs de bus
- Les techniciens des hôtels, du Disney Village et de la Marina

Le vote en distanciel sera possible

**du mardi 14 novembre 2023 à 7 heures
au jeudi 16 novembre 2023 à 19 heures.**

Il sera possible de voter depuis un ordinateur fixe ou portable, une tablette ou un téléphone portable.

Il sera impossible de voter après 19 heures le 16 novembre, même si l'électeur s'est connecté avant cette heure. La confirmation du vote doit être enregistrée avant 19 heures.

Les électeurs qui recevront leur identifiant à domicile pourront, s'ils le souhaitent, voter dans les bureaux de vote, en même temps que les salariés présents sur site.

**Un seul vote possible :
distanciel ou présentiel**





QUI EST CONCERNÉ PAR LE VOTE EN PRÉSENTIEL ?

Les électeurs présents sur site et shiftés pendant la période du scrutin (et non concernés par l'envoi à domicile) devront se rendre dans le bureau de vote de leur établissement de rattachement pour voter.

L'identifiant sera remis aux électeurs non concernés par l'envoi à domicile, dans le bureau de vote, sur présentation de l'ID ou d'un des documents d'identité ci-dessous.

**AUCUNE
PHOTOCOPIE
NE SERA ACCEPTÉE**

Documents d'identité acceptés :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte de séjour (ou récépissé)
- Carte de ressortissant de la communauté économique européenne

IMPORTANT

Pour voter dans les bureaux de vote, il est nécessaire de venir avec un téléphone portable (pour recevoir le mot de passe) et la réponse à la question défi.

La question défi est constituée des 4 derniers caractères (lettres et/ou chiffres, incluant la clé) du numéro de compte bancaire figurant en bas du bulletin de paie.

Possibilité de récupérer l'identifiant au bureau de vote et de procéder au vote ultérieurement en présentiel ou en distanciel.



Les électeurs votant en présentiel devront voter pendant les horaires d'ouverture des bureaux de vote.

Des tablettes seront mises à disposition pour que les électeurs puissent voter dans le bureau de vote. Des hôtes(ses) appartenant à des sociétés extérieures seront à la disposition des électeurs pour les aider, en cas de besoin, à l'utilisation des tablettes.



**VOTE SUR LE
TEMPS DE TRAVAIL
PRIORITAIREMENT**



**Pour toute question
sur le déroulement
des élections, vous
pouvez contacter
l'équipe dédiée
à l'adresse email :
DLP.ELECTIONS.2023@disney.com**

Un « pas à pas » spécifique du vote électronique ainsi qu'un rappel des informations pratiques vous sera adressé fin octobre.



**Un numéro d'assistance gratuit pour toutes les questions techniques sur le vote électronique sera accessible
24H/24 au **0 805 03 10 21**
du 14 novembre 7h00 au 16 novembre 19 heures**

COMMENT SONT TRAITÉES VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Qui est le responsable de traitement ?

Le responsable de traitement des données personnelles collectées est : **Euro Disney Associés S.A.S., situé au 1, rond-point d'Isigny, 77700 Chessy.**

Il peut être contacté à l'adresse suivante : **dlp-donneesperso-cm@disney.com**



Quelles sont les données personnelles traitées ?

Si vous êtes électeur :

- Nom et prénom
- Date de naissance et ville de naissance
- Numéro d'ID
- Date d'entrée dans l'Entreprise
- Adresse postale
- Adresse email ou numéro de téléphone portable
- Numéro d'identifiant et mot de passe

Si vous êtes également candidat :

Les mêmes données que pour les électeurs, avec en plus, l'appartenance syndicale

À quelles fins et sur quelles bases juridiques les données personnelles sont-elles traitées ?

Ces informations sont déjà détenues par l'Entreprise pour permettre l'exécution de votre contrat de travail. Elles vont également permettre à l'Entreprise de respecter ses obligations légales d'organisation et de tenue, tous les 4 ans, des élections des membres du CSE. Vos données personnelles peuvent également être traitées dans la mesure où cela est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'actions en justice.



➤ Comment sont traitées vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont traitées par des moyens électroniques et manuels et sont protégées par des mesures de sécurité adéquates qui garantissent la sécurité, la confidentialité et l'absence d'accès non autorisé.

Seuls les membres du département des Ressources Humaines ont accès à ces informations.

Elles sont également partagées avec la société Kercia, sous-traitant et détenteur du logiciel Alphavote, utilisé pour la mise en oeuvre du vote électronique. Les données personnelles des candidats élus (noms, prénoms, résultats et appartenance syndicale) figurant dans le procès-verbal du vote seront également transmises au Ministère du travail, conformément à la loi applicable. Vos données personnelles ne sont, en revanche, pas transférées à l'étranger.

➤ Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont conservées dans la plateforme Alphavote jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de la clôture du vote. Ce délai peut être prolongé en cas de réclamation et dans ce cas, les données sont conservées jusqu'à l'issue du traitement de la réclamation.

À l'issue de cette période, vos données seront intégralement supprimées de la plateforme Alphavote. Les données relatives aux résultats des élections sont conservées par l'Entreprise pendant 4 ans correspondant à la durée de la mandature des membres du CSE.

➤ Quels sont vos droits en ce qui concerne vos données ?

Vous disposez d'un certain nombre de droits, notamment le droit de demander l'accès et la rectification de vos données personnelles, en envoyant un email à l'adresse suivante : ***dlp-donneespero-cm@disney.com***

Notre délégué à la protection des données peut être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante : ***dataprotection@disney.co.uk***



Les 14, 15 et 16 novembre 2023

VOTEZ

pour vos candidat-e-s

UNSA



Vous informe !

**N'hésitez pas à nous contacter
si vous avez des questions !**

UNSA Disneyland Paris

Bâtiment des Syndicats - BP 100 - 77777 MARNE LA VALLÉE Cedex 4

Tél. : 06 02 19 51 74

E-mail : diney.unsa@unsa.org • Internet : www.unsa-disney.org